

Un partenariat pour aider les entreprises en difficultés



L'Université de Limoges, via son laboratoire CREOP (Centre de Recherches sur l'Entreprise, les Organisations et le Patrimoine), la CCI de Limoges et de la Haute Vienne et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Vienne signent le 11 février une convention de partenariat.

L'année 2013 a vu la courbe des défaillances d'entreprises en France augmenter sensiblement (56621 procédures) par rapport à 2012 (+2,82%) et surtout par rapport à 2011 (+5,18%).

Si le Limousin s'en tire plutôt bien par rapport aux statistiques nationales (-2,63%)¹, chiffre confirmé pour le secteur de l'artisanat (-16%), il n'en demeure pas moins que toutes ces procédures risquent d'entraîner à terme des fermetures d'entreprises et des licenciements.

Le but de cette convention est de construire une base de données sur les entreprises en difficultés pour en comprendre les causes (marchés, concurrence, produits, services, management, information/formation, aléas), afin d'identifier, dans un premier temps, les points faibles des dirigeants de ces entreprises et de s'engager, dans un deuxième temps, sur des actions d'accueil, de formation/information et d'appui ou d'accompagnement adaptées.

Cette collaboration pourra servir de base à la mise en place entre les trois partenaires d'un Observatoire des PME et des TPE qui assurera la continuité du travail engagé aujourd'hui avec toujours comme but, le développement des entreprises et des organisations locales.

Cette convention engage les trois partenaires notamment à mettre en œuvre des moyens humains, des chercheurs pour le CREOP et des personnels de leurs services économiques pour les Chambres Consulaires.

Le CREOP a pour mission de développer toute recherche en matière de droit et de gestion des entreprises dans le but de comprendre et ensuite de contribuer à l'amélioration des procédures tant juridiques que de gestion en vue de favoriser le développement des entreprises et des organisations, ou, pour le moins, assurer leur pérennité.

Parmi ses missions, un axe de recherche a été défini en commun par les chercheurs du laboratoire : **la pérennité patrimoniale de l'entreprise**.

C'est donc dans le cadre de cet axe de recherche que s'inscrit, pour ce laboratoire, la convention qui mobilise des compétences de gestionnaire et de juriste d'entreprise.

¹ Chiffres communiqués par l'Observatoire des défaillances Score3 (www.score3.fr)

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute Vienne, en tant qu'établissement consulaire, a pour vocation d'apporter toute aide et soutien non marchand aux entreprises petites et moyennes de sa compétence en vue de renforcer le tissu économique local. La détection, l'accueil et l'accompagnement des dirigeants d'entreprises rencontrant des difficultés est donc une mission essentielle pour cet établissement.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Vienne, établissement consulaire dédié aux TPE de l'Artisanat, travaille également dans le même sens et le développement des TPE enregistrées au registre des métiers est aussi une mission importante de cette structure.

C'est avec ce dernier établissement consulaire, qu'une première recherche a été développée sur les TPE en difficultés et qui a donné lieu à des publications au sein de revues académiques².

Et c'est la nécessité d'élargir le travail réalisé récemment aux entreprises des autres secteurs d'activité (commerce, industrie...) et de plus grande taille qui est la cause de ce partenariat.



Contact :
CREOP, Tél. 05 55 14 92 23
Mél : creop@unilim.fr
Site Internet : <http://www.creop.unilim.fr>

université ouverte
 *source de réussites*

² Alain RIVET, TPE en difficultés, TPE saines. Quelles différences ? *La Revue des Sciences de Gestion*. décembre 2007

Alain RIVET, Christian REIX, Défaillance des TPE: cas des entreprises artisanales de la Haute Vienne. *Regards Croisés sur l'Entreprise. Colloque Entreprises et Ruptures Familiales*, 31 mai 2013 (avec C. Reix). A paraître dans *Les Petites Affiches*, 2014.